



FABRIQUEZ VOUS-MEME VOTRE DISQUE DE STATIONNEMENT EUROPÉEN

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le parking près du cabinet médical des Chênes, situé 2 rue des Chênes est en « zone bleue ». Pour y stationner, vous devez obligatoirement apposer votre disque du lundi au samedi, de 8h à 20h, pour une durée maxi de 1h30.

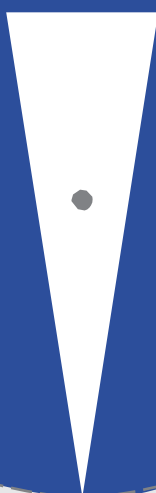
Avec ce kit à imprimer, vous pouvez réaliser facilement votre propre disque.

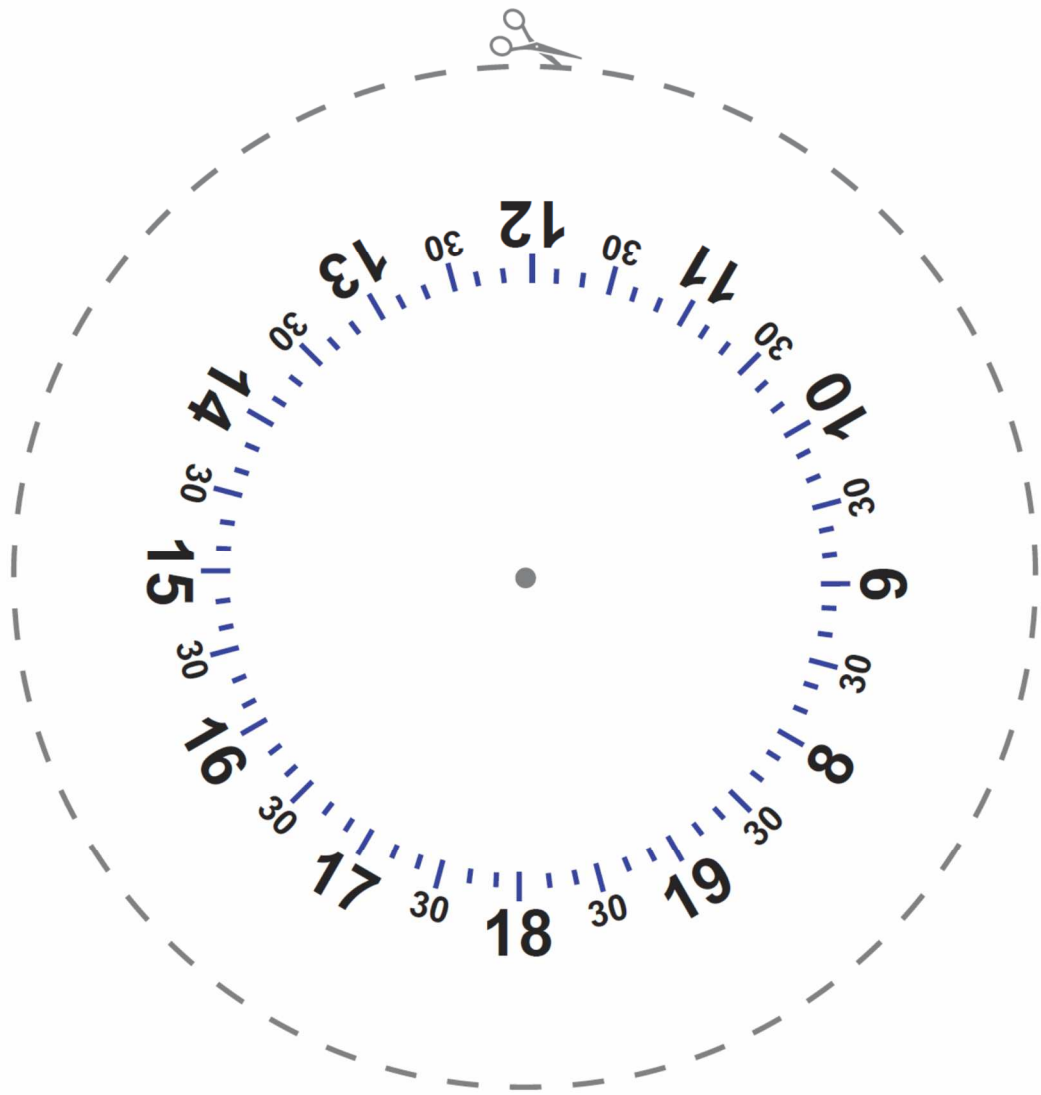
Il vous suffit :

- d'imprimer ces trois pages (face, cercle et dos)
- de découper selon les pointillés
- de percer un trou au centre, sur le repère
- d'assembler les trois éléments à l'aide d'une attache parisienne, par exemple, ou d'agrafer les coins afin d'assurer la fixation du disque.



HEURE D'ARRIVÉE







Ce disque doit être apposé en évidence à l'avant du véhicule en stationnement dans la zone réglementée et sur la face interne, ou à proximité du pare-brise, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Est assimilé à un défaut d'apposition de disque le fait de porter sur celui-ci des indications horaires inexactes ou de modifier ces informations alors que le véhicule n'a pas été remis en circulation. (Code de la route, article R417-3)

MAIRIE DE BAILLY

1 rue des Chênes - 78870 BAILLY

Tél. 01 30 80 07 55

www.mairie-bailly.fr - Facebook/villedebailly